

JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

15 mai 2013



La journée nationale de la réussite éducative



George Pau-Langevin
Ministre déléguée
à la réussite éducative



François Lamy
Ministre délégué
chargé de la ville

Si nous avons souhaité vous réunir aujourd'hui, c'est parce que nous considérons que la réussite éducative se définit avant tout par la diversité des acteurs qui y concourent et qui agissent au quotidien afin de construire le parcours des enfants, notamment des plus défavorisés.

En effet, la réussite éducative implique nos deux ministères, mais aussi plus largement ceux de la jeunesse et des sports et de la famille, les collectivités territoriales, les associations d'éducation populaire et les parents d'élèves.

La politique de réussite éducative est par essence partenariale, parce qu'elle reconnaît que seule la conjonction de chacun des acteurs permet de créer les conditions d'un environnement et d'un cadre de vie qui favorisent la réussite des élèves.

Cette journée poursuit trois objectifs majeurs : l'impulsion d'une dynamique nationale à travers l'affirmation de valeurs communes, la mise en œuvre d'un partenariat renforcé entre tous les acteurs de la réussite éducative et la mise en valeur des actions existantes.

Aussi, pour favoriser la cohérence et la synergie entre vous tous, acteurs de la réussite éducative, nous avons conjointement pris l'initiative d'organiser cette

journée nationale de la réussite éducative à la Sorbonne.

Cette journée est un point d'orgue des actions que nous menons au niveau national. La signature prochaine d'une convention «ville-éducation» entre le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la réussite éducative et le ministère de la ville, marque l'engagement de nos forces pour les élèves des quartiers populaires. Les recteurs seront ainsi signataires, aux côtés des préfets, des futurs contrats de ville auxquels ils seront pleinement associés.

Les futurs projets éducatifs de territoire seront un levier d'actions permettant de conjuguer de façon plus cohérente les différents temps, scolaire et périscolaire, de la vie de l'enfant.

Au niveau local, les programmes de réussite éducative et les dispositifs propres à l'éducation prioritaire prennent en considération toutes les dimensions – sociales, culturelles, territoriales, familiales, etc. – du parcours des enfants.

Cette journée n'est que la concrétisation d'une première étape, que nous souhaitons riche d'échanges et d'enseignements, pour mieux articuler les politiques menées en faveur des enfants qui en ont le plus besoin sur le territoire national.

9 h **Mot d'accueil**

du recteur de l'académie de Paris, François Weil
et de George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative

10 h > 12 h 30 **Tables rondes**

1. Dynamique territoriale et réussite éducative

Intervenants : Agnès van Zanten, sociologue - Frédéric Bourthoumieu, président de l'Association nationale des acteurs de la réussite éducative (ANARÉ) - Jacques Donzelot, sociologue - Claude Dilain, sénateur de Seine-Saint-Denis

2. Réussite éducative : quels enjeux pour les familles ?

Intervenants : François Dubet, sociologue - Jacqueline Costa Lascoux, juriste-psychosociologue - Pierre-Yves Madignier, président d'ATD Quart Monde - Jean-Paul Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire

12 h 30 > 13 h 45 **Déjeuner**

14 h > 15 h 45 **Ateliers thématiques**

16 h 15 > 16 h 45 **Restitution des ateliers**

16 h 45 > 17 h 15 **Daniel Picouly : un autre regard ?**

17 h 15 **Discours de clôture**

Interventions de George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative, de François Lamy, ministre délégué chargé de la ville et de Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale

ATELIER 1

Vers une nouvelle conception du décrochage : la persévérance scolaire ?

Le décrochage scolaire, processus qui mène chaque année de nombreux jeunes à sortir du système scolaire sans diplôme et sans qualification, est aujourd'hui au cœur des difficultés que rencontre l'institution scolaire. Cet atelier a vocation à réfléchir à de nouvelles manières d'aborder ce phénomène, notamment à travers la mise en place d'actions et de partenariats nécessaires à la prévention du décrochage ou encore les possibilités offertes aux élèves d'une deuxième chance au sein du système scolaire.

Intervenants : Guillaume Balas, président du groupe socialiste à la région Ile-de-France - Claude Bisson-Vaivre, inspecteur général de l'éducation nationale - Frédéric Bourthoumieu, président de l'ANARÉ - Laurence Girard, directrice générale de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acisé).

Animateur : Régis Guyon, directeur du département Ville-École-Intégration du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et rédacteur en chef de la revue *Diversité*

→ LA SORBONNE, GRAND AMPHITHÉÂTRE

ATELIER 2

École et familles : vers une nouvelle alliance ?

Les relations entre l'institution scolaire et les familles sont au cœur du parcours de l'élève en tant qu'elles constituent une continuité et une cohérence entre sa vie à et hors de l'École. Ces relations ne sont pas toujours simples à construire, tant pour les professionnels de l'éducation nationale que pour les familles. Une réflexion sera ainsi menée sur la nécessité d'ouvrir l'École aux familles – sur les formes et les modalités que cela peut prendre – mais aussi de leur donner toute leur place dans la scolarité de leurs enfants, dans un principe de co-éducation.

Intervenants : Jacqueline Costa Lascoux, juriste-psychosociologue - Christian Philip, recteur de Montpellier - Bruno Masurel, responsable du réseau École d'ATD Quart Monde - Elisabeth Pochon, députée de Seine-Saint-Denis, conseillère principale d'éducation

→ LA SORBONNE, GRAND SALON

ATELIER 3

Quelle place pour le bien-être à l'École ?

La question du bien-être à l'École est au cœur de plusieurs enjeux pour le système scolaire et éducatif : évolution pédagogique, organisation spatiale et temporelle de l'École, attitude et liens de l'École avec les acteurs de son environnement (enseignants, élèves, parents, acteurs de terrain, etc.). Cet atelier se donne pour ambition de travailler sur le bien-être comme nouvel enjeu pour l'institution scolaire.

Intervenants : Michel Lussault, directeur de l'Institut français d'éducation
Cécile Blanchard, chargée de mission à la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) - Colette Gissot, maire adjointe à Caen en charge des politiques de santé publique et de l'animation des quartiers populaires - Jérôme Carpentier, proviseur du lycée Saint-Exupéry de Créteil

→ LYCÉE LOUIS-LE-GRAND, SALLE 140

ATELIER 4

Quels outils pour faire vivre le partenariat ?

La réussite éducative et les projets qui y sont associés ne sont pas toujours connus ou visibles. C'est pourquoi cet atelier se donne pour objectifs, à travers la réflexion sur les outils et les procédures de communication et d'information à mettre en œuvre, non seulement de créer une véritable synergie entre les différents acteurs, mais aussi de construire une culture commune de la réussite éducative. Quelle forme ces outils doivent-ils prendre ? Quelles conditions doit-on réunir pour la mise en place d'un projet de réussite éducative ?

Intervenants : Dominique Raulin, expert, consultant international en pédagogie - Hervé Carrère, sous-préfet du Val-de-Marne en charge de la politique de la ville - Pierre Moya, inspecteur général de l'éducation nationale

→ LYCÉE LOUIS-LE-GRAND, SALLE 141

ATELIER 5

Quelle évaluation pour la réussite éducative ?

Les projets de réussite éducative sont à ce jour des dispositifs très évalués, mais cette évaluation n'est pas homogène sur le territoire national car elle est à la fois diverse dans sa forme et multiple dans ses critères. Tout l'enjeu de l'atelier est de réfléchir à la mise en place d'une évaluation partagée entre les différents acteurs de la réussite éducative tant par la création d'indicateurs communs que par la mutualisation des enquêtes. L'impact de la réussite éducative se mesure au-delà des seuls résultats scolaires, notamment sur les questions de climat scolaire ou encore de relations de confiance entre l'École et les familles.

Intervenants : Catherine Moisan, directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEEP) - Aimée Dubos, préfète déléguée à l'égalité des chances auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes - Jean-Claude Emin, ancien sous-directeur de la DEPP - Daniel Frandji, sociologue - Claude Seibel, président du comité de pilotage de l'évaluation PRE réalisée par l'observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS)

→ LA SORBONNE, SALLE DES COMMISSIONS

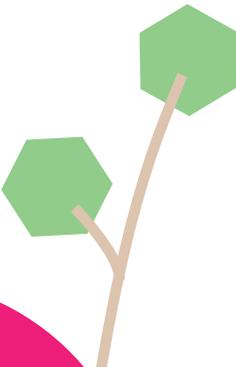
ATELIER 6

Quel accompagnement à la scolarité ?

L'accompagnement à la scolarité implique de très nombreux acteurs dont l'objectif est de permettre aux élèves en difficultés de retrouver le chemin de la réussite. Le volontarisme de tous ces acteurs constitue une ressource rare et précieuse, mais qui pourrait encore gagner en efficacité. Cet atelier vise ainsi à déterminer comment donner davantage de cohérence à tous ces dispositifs, valoriser et faciliter l'implication des familles d'élèves en difficultés, mais aussi à débattre des réponses institutionnelles à apporter aux problèmes soulevés.

Intervenants : Anne Armand, inspectrice générale de l'éducation nationale - Mathieu Hanotin, vice-président du Conseil général de Saint-Denis en charge de l'éducation et de la jeunesse, député de Seine-Saint-Denis - Jean-Luc Villin, trésorier de l'ANARÉ - Catherine Lesterpt, sous-directrice adjointe Enfance et famille, direction générale de la cohésion sociale

→ LYCÉE LOUIS-LE-GRAND, SALLE 225



ATELIER 7

Activités artistiques, culturelles et sportives : quelle réussite individuelle et collective ?

Les activités culturelles et sportives, mises en place dans la grande majorité des écoles et établissements scolaires, ne sont pas toujours valorisées comme participant d'une démarche éducative globale. C'est pourquoi cet atelier a vocation à déterminer en quoi ces activités permettent notamment de construire un lien entre les différents temps de l'enfant et d'articuler un travail individuel sur l'estime de soi, d'une part, et collectif à travers la pratique en groupe ou en équipe, d'autre part.

Intervenants : Vincent Maestracci, inspecteur général de l'éducation nationale - Patrice Kanner, président du conseil général du Nord - Sylvie Freyermuth, chef d'établissement du collège Le Lorrain de Nancy - Jacques-Bertrand de Reboul, sous-préfet des Hauts-de-Seine en charge de la politique de la ville

→ LYCÉE LOUIS-LE-GRAND, SALLE 221



Parmi les présents, nous retrouvons notamment les acteurs suivants :

- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)
- Agir pour l'École
- Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)
- Association nationale des acteurs de la réussite éducative (ANARÉ)
- Association des communautés de France (AdCF)
- Assemblée des départements de France (ADF)
- Association des maires de France (AMF)
- Association des maires de grandes villes de France (AMGVF)
- Association des maires Ville et Banlieue de France
- Association des régions de France (ARF)
- Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)
- ATD Quart Monde
- Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)
- Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
- Fédération des établissements scolaires publics innovants (FESPI)
- Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
- Fédération Léo - Lagrange
- Graines de vie
- Institut français de l'éducation (IFÉ)
- Les Francas
- Ligue de l'enseignement
- Observatoire national des politiques éducatives locales (ONPEL)
- Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS)
- Office central de la coopération à l'école (OCCE)
- Réseau français des villes éducatrices (RFVE)



LA SORBONNE
45-47 rue des Écoles
Paris 5^e

LYCÉE LOUIS-LE-GRAND
123 rue Saint-Jacques
Paris 5^e



#ReussiteEducative



15 mai 2013, Journée nationale de la réussite éducative

Point d'orgue d'une large réflexion menée en amont



DES RENCONTRES...



George Pau-Langevin
Ministre déléguée
à la réussite
éducative



François Lamy
Ministre délégué
chargé de la ville

- ...avec des chercheurs
- ...avec des acteurs de terrain
- ...avec des élus
- ...avec des parents
- ...avec des élèves

DES TEMPS FORTS

- Journée académique de la réussite éducative à Montpellier (34)
- Journée de la réussite éducative et de la persévérance scolaire à Courcouronnes (91)
- Réunion nationale de l'association des maires Ville et Banlieue de France à Chanteloup-les-Vignes (78)



UN COMITÉ DE PILOTAGE...



ce comité est composé d'**élus**, de **personnels de l'éducation** et de **la politique de la ville**, de **chercheurs**, d'**associations**...

JANVIER
2013

MAI
2013



DES GROUPES DE TRAVAIL...



DES EXPERTISES...

- Analyse des pratiques sur sites
- Rencontre des partenaires

- Boulogne-sur-Mer
- Nogent-sur-Oise
- Paris
- Champaigny-sur-Marne
- Grenoble
- Marseille



RELATION
AUX FAMILLES



ÉQUILIBRE
ALIMENTAIRE



PRATIQUES
SPORTIVES



VOYAGES SCOLAIRES
D'ÉTUDES LINGUISTIQUES
OU DE LOISIRS



SANTÉ ET
BIEN - ÊTRE



L'ÉCOLE DANS
SON TERRITOIRE



AIDE AUX
DEVOIRS/
SOUTIEN
SCOLAIRE

RÉUSSITE
ÉDUCATIVE

L'environnement au cœur de la construction de l'élève



ÉDUCATION
AUX MÉDIAS/
ÉDUCATION
À LA
CITOYENNETÉ



PRATIQUES
CULTURELLES



AIDE À L'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE
ET À L'INSERTION

LES ACTEURS DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE



Communauté éducative (enseignants, conseillers principaux d'éducation, chefs d'établissement, professionnels de l'éducation, parents, etc.)



Collectivités territoriales



Associations



Professionnels du secteur médico-social



État (ministères chargés de la ville, de la réussite éducative, Acsé, etc.)



RÉUSSITE
ÉDUCATIVE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT



La réussite éducative :

acteurs, démarches partenariales et principes

Le présent texte a pour objet, en s'appuyant sur des pratiques et des politiques éducatives existantes, d'éclairer le concept de réussite éducative, d'en préciser les principes fondateurs, les acteurs et leurs démarches de coopération.

Ce texte s'adresse à l'ensemble de la communauté éducative, c'est-à-dire à tous les acteurs qui, à un titre ou à un autre, interviennent dans le champ de l'éducation et dans tous les temps de la vie de l'enfant ou du jeune dans et hors l'École. La République doit donner à tous les enfants, tous les jeunes, les moyens de s'intégrer pleinement dans la société, notamment à ceux qui, en fonction de leurs origines sociales ou de leur lieu de résidence, doivent faire face à des situations d'inégalité.

La réussite éducative est plus large et plus englobante que la seule réussite scolaire. Elle recouvre à la fois des principes et une dimension opérationnelle. En effet, elle se situe à la confluence de nombreuses expériences diverses et cumulées, de nature différente, se succédant dans le temps. Ces expériences humaines peuvent s'ignorer mais peuvent aussi se rencontrer et interagir.

La réussite éducative s'inscrit dans un mouvement déjà ancien. De nombreuses initiatives portent en elles ses principes et ses valeurs. La terminologie de réussite éducative apparaît de façon explicite dans la loi de cohésion sociale de 2005 qui met en place les Programmes de réussite éducative (PRE). La création en 2012 d'un ministère délégué à la réussite éducative est le dernier acte de cette évolution.

La réussite éducative se définit comme la recherche du développement harmonieux de l'enfant ou du jeune qui associe de façon intégrée les dimensions physique, sanitaire, sensible, relationnelle, affective, sociale, morale, culturelle, cognitive, intellectuelle. Elle se réfère aux valeurs, objectifs et engagements de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

Dans une société laïque et démocratique, la réussite éducative tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire, considérant que les trois éléments se renforcent mutuellement. Elle vise à permettre à l'enfant ou au jeune d'être dans l'initiative, de faire preuve d'ouverture culturelle, de devenir un citoyen éclairé et agissant, de prendre des décisions en toute autonomie et de pouvoir, avec lucidité, se projeter et faire des choix le concernant.

La réussite éducative induit une approche inclusive et participative des démarches éducatives faites de bienveillance, d'accompagnement personnalisé, de valorisation des individus, de la primauté des réussites sur les échecs, de l'optimisation des potentialités, du respect des sensibilités et des personnalités, de recherche de formes de bien-être, du renforcement de l'estime de soi, de l'affirmation du principe d'éducabilité selon lequel tout individu est doué de progrès.

I. Les acteurs de la réussite éducative

Les enfants, les jeunes, les élèves doivent selon leur âge, leur degré de maturité, leurs attentes, trouver aide, ressources et accompagnement auprès des acteurs de la réussite éducative. C'est en valorisant leur expression, leurs actions, leurs engagements et en soulignant leurs potentialités, que les enfants ou les jeunes sont en mesure de concourir à leur propre réussite.

Les familles

L'accompagnement d'un enfant ou d'un jeune dans sa progression vers l'autonomie et son futur projet de vie ne peut être conçu qu'avec l'implication des familles qui restent leurs premières références et leurs soutiens quotidiens. La prise en compte des attentes des familles, et surtout de leur pouvoir d'agir, devient un levier de l'intervention.

L'École

L'École est le lieu de l'émancipation par le savoir, le lieu du développement de connaissances, de compétences et de culture. L'École a ses responsabilités et missions en termes d'éducation, d'apprentissage, de formation, de qualification et d'insertion professionnelle. Elle contribue à la réussite de chaque enfant ou de chaque jeune par son action éducative, son fonctionnement et la prise en compte de tous les autres aspects de la vie familiale et sociale.

Les acteurs publics et associatifs

L'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre des politiques publiques qui contribuent à la réussite éducative.

Les acteurs associatifs interviennent sur les temps de loisirs et en partenariat avec l'École.

Ces diverses interventions permettent d'autres formes d'apprentissage et construisent des espaces de socialisation, d'engagement et d'exercice de la citoyenneté.

II. Le partenariat au service de la réussite éducative

Le partenariat dans le diagnostic comme dans les propositions construites à plusieurs sera plus efficace que les réalisations respectives des différents partenaires en raison de la cohérence éducative rendue ainsi possible.

Des démarches de coordination se sont développées. Elles visent à mettre en synergie les acteurs qui concourent à la réussite éducative des enfants ou des jeunes. Elles permettent à différents niveaux, la coproduction d'actions éducatives, une approche pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle des interventions et un pilotage coordonné.

Au sein des établissements scolaires du second degré, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), instance de réflexion, d'observation et de proposition, conçoit et met en œuvre la politique éducative du projet d'établissement.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville les programmes de réussite éducative (PRE) ont développé depuis 2005 des actions mettant en œuvre les principes d'approche globale, de parcours personnalisé, d'association des familles, de pluridisciplinarité.

Les projets éducatifs locaux (PEL) visent à définir une stratégie d'accompagnement des enfants ou des jeunes à la fois dans et hors l'école, dans le cadre d'un partenariat renforcé et amplifié avec tous les acteurs locaux, institutionnels (Etat, collectivités locales, Caisses d'allocations familiales, etc.) et associatifs.

La loi sur la refondation de l'École prévoit le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT). Le PEDT est le cadre par lequel la communauté éducative contribue à la définition, l'organisation et la mise en œuvre, sur des valeurs et des finalités partagées, d'une politique éducative à l'échelle territoriale. Il prend en compte les différentes dimensions du développement de l'enfant ou du jeune et veille à ce que sa mise en œuvre s'inscrive dans une approche globale de ce développement. Le PEDT comprend alors l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants ou de tous les jeunes, à organiser la continuité éducative entre leur temps scolaire et les autres temps, à associer les parents et plus largement la communauté éducative à l'atteinte de ces objectifs.

III. Les principes qui guident les acteurs de la réussite éducative

La réussite éducative est le fruit d'interactions vertueuses de toutes les dimensions constitutives de la vie et du développement de l'enfant ou du jeune. Elle s'appréhende de manière concertée et cohérente par tous les acteurs qui concourent à sa manifestation. À cette fin, les acteurs de la réussite éducative s'engagent sur les principes d'action suivants énoncés de façon non hiérarchisée :

- > Le caractère multidimensionnel de l'éducation est affirmé, ce qui conduit chacun des acteurs concernés à considérer sa place dans un ensemble, à affirmer sa singularité et à prendre en compte tous les autres partenaires.
- > L'ensemble des expériences de vie de l'enfant ou du jeune est à penser et à organiser en considérant que ces temps différents, cumulés et juxtaposés se répondent et ces interactions font sens. La pluralité d'expériences est à rechercher.
- > Les situations sociales, économiques et culturelles étant inégales, les acteurs de la réussite éducative se mobilisent plus particulièrement en faveur de ceux qui ont le plus besoin d'attention et d'accompagnement.
- > L'adhésion et l'implication de l'enfant ou du jeune sont à rechercher en termes de compréhension des enjeux et de participation effective, renouvelée et diversifiée.
- > L'implication des familles est impérieuse et doit être recherchée de la façon la plus active possible. Elle nécessite une démarche volontariste en leur direction.
- > Un cadre partenarial doit être posé dans lequel sont reconnus la place, le rôle et l'utilité de chaque type d'acteurs. Ce cadre s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales. Le pilotage et ses modalités s'organisent localement en ayant à l'esprit le pragmatisme, la souplesse, l'adhésion des acteurs, le souci de l'efficacité, la capacité à réguler et à faire travailler ensemble tous les acteurs.
- > L'ouverture sur le monde est fondamentale dans le domaine social, économique, artistique, culturel, scientifique, technique, etc. Cette ouverture doit d'abord être vécue de façon sensible et incarnée mais également théorique.
- > La perception du territoire doit progressivement s'élargir afin d'offrir aux enfants ou aux jeunes une capacité de mobilité et d'accès à toutes les ressources nécessaires à leurs projets.
- > Une éthique de la responsabilité caractérise l'ensemble des démarches éducatives des acteurs de la réussite éducative. Elle a notamment pour conséquence la confidentialité des informations relatives aux enfants, aux jeunes et à leur famille.

La réussite éducative requiert une approche globale de l'enfant ou du jeune qui se fonde sur un projet éducatif partagé.

La mobilisation et la mise en synergie des acteurs, des ressources, des actions autour de l'enfant, du jeune et de sa famille est un des moyens d'atteindre l'objectif de réussite éducative par un accompagnement fort, en leur donnant les clés pour s'intégrer pleinement dans la société.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT



Programme de réussite éducative : une évaluation par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles

Dans le cadre de son programme d'études annuel, l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) a lancé, fin 2011, une évaluation de l'impact du programme de réussite éducative qui doit s'achever en juin 2014.

Un comité de pilotage a spécialement été organisé pour les besoins de cette évaluation. Il est présidé par Claude Seibel, inspecteur général honoraire de l'Insee. Il regroupe pour le ministère de la Ville des représentants du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV), de l'Acsé et des services préfectoraux ; pour le ministère de l'Éducation nationale des représentants de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), de la Direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective (DEPP), et des inspections d'académie ; ainsi que des membres du bureau de l'Association nationale des acteurs de la réussite éducative (Anare), des membres du Conseil d'orientation et du Conseil scientifique de l'Onzus et enfin des experts universitaires de l'École d'économie de Paris en charge de la mise en œuvre du protocole d'évaluation

Par ailleurs, afin de mieux ancrer les questionnaires d'évaluation dans le vécu des acteurs de terrain, un *groupe de travail technique* dédié à la constitution de ces questionnaires a été réuni autour de coordonnateurs PRE, de membres du bureau de l'Anare, de représentants d'inspections d'académie, ainsi que du SGCIV et de l'Acsé.

Les objectifs

De nombreuses études ont déjà été consacrées à la connaissance du programme de réussite éducative. L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) a notamment financé des recherches-actions sur différents territoires ou bien des études monographiques sur des questions particulières telles que les nouvelles professionnalités¹ ou bien la place de la famille dans les projets de réussite éducative². Des évaluations locales ont également été déployées. ***Cependant, à ce jour, aucune mesure d'impact du programme sur les bénéficiaires n'a été réalisée de manière globale, au niveau national.*** Un protocole,

¹ Etude sur les personnels salariés du Programme de Réussite Éducative, Cabinet Geste, décembre 2010.

² Rapport d'enquête sur la place des familles dans les projets de Réussite Éducative, Cabinet ARESS, janvier 2011.

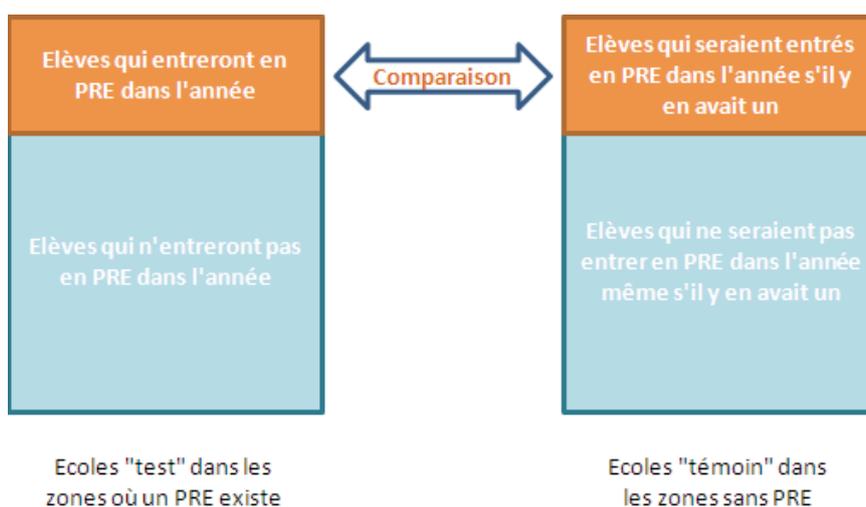
défini en partenariat avec les acteurs locaux, peut être déployé de manière uniforme sur un échantillon représentatif des territoires d'intérêt.

L'évaluation se propose de décrire les changements induits par l'intervention des PRE auprès des enfants et des familles, sur la base de mesures systématiques et uniformes destinées à décrire *l'évolution de la situation des enfants en termes de qualité de vie et d'épanouissement personnel, de rapport à l'école et de liens avec la famille*. Elle aura recours à un groupe témoin d'enfants hors PRE, soigneusement identifiés pour être représentatifs, qui permettra de déterminer les dimensions dans lesquelles l'évolution des enfants pris en charge par les PRE diffère le plus fortement et à quel rythme.

Enfin, le dispositif d'évaluation permettra également de disposer d'*un état des lieux de la situation des enfants* des écoles d'un nombre important de quartiers en difficulté. En tant que telle, l'information recueillie lors de cette évaluation fournira donc aux acteurs de l'éducation nationale et de la réussite éducative une description détaillée et précieuse de la situation des enfants de ces quartiers, et en particulier des enfants en plus grande fragilité, qui sera un outil de travail des plus utiles.

Le principe

Cette évaluation consiste à comparer le devenir d'enfants bénéficiant d'un parcours individuel en PRE, au devenir d'enfants confrontés initialement à des difficultés comparables, mais n'ayant pas eu l'opportunité d'en bénéficier. Ce deuxième groupe d'enfants, dit « groupe témoin », permet d'observer et de mesurer ce qu'aurait été le devenir des enfants bénéficiaires des PRE s'ils n'avaient pas pu en bénéficier. La qualité de l'évaluation dépendra donc de notre capacité à définir ce groupe témoin.



Cette évaluation n'est en aucun cas un audit de contrôle des pratiques professionnelles dans les PRE enquêtés. Il s'agit d'évaluer l'impact global des interventions des PRE sur les bénéficiaires. Les sites ne seront donc jamais comparés les uns avec les autres.

Un échantillon représentatif de PRE

Pour des raisons de coût financier et organisationnel, l'échantillon a sélectionné des PRE accueillant, chaque année, le plus grand nombre de nouveaux entrants en parcours individualisés.

Les questionnaires et les critères

Conscient que l'évaluation des PRE ne peut se faire seulement à l'aune des résultats scolaires, le protocole proposé, à la suite d'une longue consultation des acteurs, repose sur une comparaison de critères mesurables couvrant un large champ : bien-être, vie sociale, estime de soi, motivation scolaire, etc. Ces critères seront mesurés en utilisant des questionnaires testés sur le terrain et validés scientifiquement par la littérature psychométrique.

Au-delà des enfants, trois autres types de questionnaires³ sont construits pour les besoins de cette évaluation : des questionnaires destinés aux parents, aux enseignants et aux référents des PRE. Chaque questionnaire permettra de mesurer différents critères.

- **Questionnaires destinés aux enfants** : ils comprendront deux parties. L'une non cognitive (ou conative) cherchant à apprécier la situation des enfants en termes de qualité de vie et d'épanouissement personnel, de rapport à l'école et de liens avec la famille. L'autre cognitive cherchant à mesurer les compétences scolaires de l'enfant. C'est bien à l'aune de ces différentes dimensions, et pas à la seule mesure des résultats scolaires que doivent être appréciés les effets du PRE.
- **Questionnaires adressés aux parents** : ils nous permettront de comprendre l'inclinaison des parents à accéder à des services médicaux et socio-culturels pour leur enfant, ainsi que les rapports qu'ils entretiennent avec l'institution scolaire, mais également la manière dont ils perçoivent le rapport de leur enfant à l'école.
- **Questionnaires adressés aux enseignants** : ce questionnaire très synthétique nous permettra de mesurer l'appréciation que porte l'enseignant sur chaque élève.
- **Questionnaires adressés aux PRE** : enfin, pour chaque enfant bénéficiaire d'un PRE, la personne en charge du suivi de cet enfant (« son référent de parcours ») se verra adresser un questionnaire permettant de mieux décrire les interventions dont cet enfant a spécifiquement pu bénéficier.

Le calendrier

Cette évaluation se déroule en deux phases : une phase de préparation qui a eu lieu de septembre 2011 à juin 2012, une phase de mise en œuvre qui aura lieu de septembre 2012 à juin 2014.

³ L'ensemble des réponses aux questionnaires seront anonymisées, que ces réponses émanent des enfants eux-mêmes, des parents, des enseignants ou des PRE. Le respect de l'anonymat est un principe déontologique et une contrainte légale imposée par la CNIL.